Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL0420260302-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Compte rendu des délégations

du Conseil municipal au Maire

DEL04_2026_03_02

En exercice : 20
Présents : 15
Votants : 19

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Nadège MARETTE, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Stéphane TROTTIER donne pouvoir à Myriam PURENNE, Véronique ANN donne pouvoir à Eric BOULOUARD.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil municipal, lors de ses séances des 7 juin 2021 et 26 mai 2025, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL0420260302-DE

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Agrément BEVIN CALORIFUGE INDUSTRIEL – complexe sportif Coët Mousset	GUIBAN SAS	38 240,00	15/01/2026
Agrément MONTA-TUBAGE– complexe sportif Coët Mousset	GUIBAN SAS	8 160,00	15/01/2026
Agrément SAMTI– complexe sportif Coët Mousset	GUIBAN SAS	55 963,00	20/01/2026
Contrat de télésurveillance des bâtiments communaux	CORS ONLINE	21,50 / mois	20/01/2026
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Dommages ouvrage - construction du complexe sportif de Coët Mousset	ARIMA	2 200,00	23/01/2026
Complexe sportif Coët Mousset : Attribution lot n°13	AN ORIANT GROUP	220 366,31	28/01/2026
Complexe sportif Coët Mousset : Avenants aux travaux	BARAZER	9 486,00	03/02/2026
	SRB CONSTRUCTION	5 579,03	
	ARMOR ETANCHEITE	334,95	
	CTIS	- 1 671,27	
Complexe sportif Coët Mousset : Avenants aux travaux (suite)	Maurice RAULT	1 461,15	03/02/2026
	PLASSART	- 4 506,00	
	GRIFFON PEINTURES	2 578,84	
	GUIBAN SAS	- 3 333,39	
	MARTY SPORTS	389,41	
Agrément STPM– complexe sportif Coët Mousset	ATELIERS DAVID	670,00	05/02/2026
Contrat de télésurveillance France Services	CORS ONLINE	24,50 / mois	13/02/2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL0420260302-DE

7° Prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières ;

Du 17/01/2026 au 16/02/2026

	ACHAT	RENOUVELLEMENT
CIMETIERE		1
COLOMBARIUM		
CAVURNE	1	

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 3
- Nombre de DIA reçues depuis le 17/01/2026 : 3

21° Demande de subventions aux partenaires pour les projets dont les crédits ont été inscrits au budget ;

OPERATION	PARTENAIRE	MONTANT SOLLICITE
Réfection des écoles Georges Brassens et Jules Verne	Etat (DETR)	19 278 €
Requalification foncière des parcelles rue du Colloter (dépollution, déconstruction, acquisition)	Etat (DSIL)	144 600 €

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du Conseil municipal en prenne acte.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL0420260302-DE

➲ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 19 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 4 mars 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

